**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 120 (1994)

Heft: 9

Wettbewerbe

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cessaires ou de les obtenir auprès de leurs fournisseurs. La tâche n'est pas facile, mais le fait qu'il s'agit finalement d'un objectif commun semble s'imposer.

S'il faut s'attendre à des difficultés d'utilisation - et peut-être même à des utilisations erronées - de la déclaration SIA durant la phase d'introduction, celles-ci disparaîtront avec le temps. Et si l'emploi du canevas se généralise et qu'il se révèle être un instrument utile à la pratique, la SIA mettra à profit l'expérience accumulée durant cette première phase pour le perfectionner et le compléter.

## Bibliographie, remarques

[1] Schriftenreihe Umweltschutz Nr. 113, «Substitution FCKWhaltiger Wärmedämmstoffe im Hochbau», Bundesamt

- für Umwelt, Wald und Landschaft, Bern, 1989
- [2] Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) du 10 décembre 1990, art. 9 «Déchets de chantier», art. 12 «Obligation de valoriser»
- [3] Voir [2], art. 11 «Obligation d'incinérer»
- Signification et terminologie, voir par exemple: Hofstetter P. et al., «Die ökologische Rückzahldauer der Mehrinvestitionen in zwei Nullenergiehäusern», ETH Zürich, Semesterarbeit 1991
- Marmé U., Seeberger J., «Energieinhalt von Baustoffen», in «Gesundes Wohnen», Beton-Verlag, Düsseldorf, 1986
- HABERSATTER K.: «Bilan écologique des matériaux d'emballage, état en 1990», Cahier de l'environnement

- N° 132, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, 1991
- «Energie- und Ökobilanz des Sicherheits-Dämmstoffes Foamglas», Pittsburgh Corning Europe, Waterloo, 1992
- [8] GAHLMANN H.: «Gesamtökologische Bilanzen als Leitschnur unseres Handels», Flumroc, Flums, 1990
- [9] Pour simplifier, on a admis, pour toutes les variantes, une consommation de 25 g d'énergie fossile par MJ. Cette hypothèse plausible correspond à l'utilisation de différentes sources d'énergie pour la mise à disposition de chaleur et d'électricité.
- [10] Meadows D. et al.: «Die neuen Grenzen des Wachstums», Deutsch Verlaganstalt, Stuttgart, 1992

# Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet Cl: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Ville de Châtel-St. Denis/FR	Centre d'activités et de loi- sirs, Châtel-St. Denis, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1er janvier 1993 dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, imscrits au registre des personnes autorisées dans le canton où ils pratiquent	(dès le	4/94 p. 60
Solidere – Société pour la reconstruction du Centre- ville de Beyrouth (Liban)	Reconstruction des souks de Beyrouth (Liban), Cl	Professionnels du monde entier (équipes représentées par un architecte habilité à exercer)	16 mai 94 (dès le 1 <sup>er</sup> déc. 93)	1-2/94 p. 25
Otto Stadler, Altdorf/UR	Centre d'achat «Türmli», Altdorf, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1ºr janvier 1992 dans les cantons d'Uri, Schwyz, Unterwald ou au nord du Tessin ainsi que les architectes originaires du canton d'Uri	(dès le	
Willisau/LU	Rénovation et extension de l'école municipale II, Willisau, CP	Bureaux d'architectes dont les propriétaires sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1er janvier 1993 dans les communes de Willisau-Ville et Willisau- Campagne ainsi que les architectes originaires de Willisau-Ville	(dès le	
Caisse nationale suisse d'assurance CNA	Clinique de réadaptation CNA, Sion, CP	Architectes REG A établis ou domiciliés au moins depuis le 1er janvier 1993 dans les cantons romands (FR, GE, JU, NE, VD, VS) ou dans les districts bernois de Courtelary, Moutier et de la Neuveville		3/94 p. 47
Ville de Zoug	Home pour personnes âgées Roost, Zoug, CP	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1er janvier 1993 ou originaires de ce canton	1 <sup>er</sup> juill. 94)	
Académie suisse des sciences techniques	Prix de l'énergie renouvelable	Personnes ou entreprises privées, institutions publiques	30 avril 95 (15 déc. 94)	21/92 p. 414

Cette rubrique, préparée en collaboration avec Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

IAS Nº 9

146